

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2021

EMPLOI DES TRAVAILLEURS EXPÉRIMENTÉS JUSQU'À LA RETRAITE - (N° 4691)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Granjus, Mme Le Peih, M. Leclercq, Mme Brulebois, Mme Pascale Boyer, Mme Thourot,
M. Zulesi, Mme Vignon et M. Claireaux

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après le mot :

« entretien »

insérer les mots :

« de bilan et d'orientation »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de ce présent amendement est de préciser la nature de l'entretien de seconde partie de carrière. Il s'agit de permettre au salarié de planifier au mieux sa fin de carrière après avoir identifié lors d'un bilan d'évaluation et d'orientation ses atouts et les possibilités d'évolution dans l'entreprise.